

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3809-2012
PHASE 1

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2012-2013
DE GAZ MÉTRO

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

ERRATUM À LA PRÉSENTATION ORALE DE LA PREUVE DE SÉ-AQLPA
(A-0048, N.S. VOL. 4, LE 8 NOVEMBRE 2012)

Jacques Fontaine, ing.
Brigitte Blais, analyste

Pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Dans la transcription de la présentation orale de la preuve de SÉ-AQLPA (Pièce A-0048, volume 4, le 7 novembre 2012), à la page 15, ligne 9, les mots « *d'Empress à GMI NDA que de Dawn à GMI EDA* » doivent se lire « *d'Empress à GMI NDA que de Dawn à GMI NDA* ».